

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAOURS**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 pouvoir

Séance du 28 juillet 2016

DATE DE LA CONVOCATION

22/07/2016

DATE D’AFFICHAGE :

N° 47/2016

L’an deux mille seize, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, Maire.

PRÉSENTS : MM. Philippe DINE, Didier BARDET, Jérôme DINE (arrivé à 20 h 15 mn), Giovanni BOSCO, Patrick DUMOULIN, Antoine TERRIER et Mesdames Nicole GIGUÈRE, Catherine PORTEJOIE, Sophie DUCHAUSSOY, Patricia GEORGET, Céline RUTTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Solène BERTIAUX, et Mrs Sébastien CARETTE, Stéphane RICHARD (pouvoir à M. Philippe DINE).

Madame Céline RUTTEN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Tarif de la cantine à compter de septembre 2016

M. le Maire donne la parole à Mme PORTEJOIE, Adjointe chargée des Affaires Scolaires, pour les tarifs de la cantine scolaire.

Compte tenu de l’évolution du coût de la restauration scolaire, car il faut tenir compte, non seulement, du prix du repas qui est facturé à la commune mais aussi des infrastructures mises à la disposition pour le bon fonctionnement de cette cantine (locaux, matériel, eaux, électricité, personnel, etc...), il serait judicieux d’augmenter le prix du repas qui n’a pas été revalorisé depuis 2 ans. Il passerait de 3,76 € à 3,85 € à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal, approuve ce tarif et mandate M. le Maire pour faire le nécessaire sur ce dossier.

Fait et délibéré à Daours
Le 28 juillet 2016

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe DINE

*Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le*

Et publication le